

Et voici le riz sans gluten

Le marché des produits « sans gluten » est en pleine expansion, (*sachant que 1 % de la population est concerné par cette allergie*). Le dernier venu est le riz sans gluten.

Or, comme l'affirme à juste titre le site natures-paul-keirn.com, partenaire du **Réseau anti-arnaques**, le riz ne contient pas de gluten et n'en a - naturellement - jamais contenu.

Mais la tentation de vendre au prix fort du riz sans gluten est trop grande. Certains professionnels expliquent, pour se justifier, que le riz peut contenir des résidus de gluten issus d'une autre activité industrielle locale ?

Le porte-monnaie des personnes soumises à des contraintes médicales intéresse énormément les sociétés.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.
Directeur de la publication : Pascal TONNERRE

